

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 92 (1989)

**Artikel:** Le Roc Mildeux  
**Autor:** Châtelain, Roger  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555459>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Roc Mildeux

*par Roger Châtelain*

## SITUATION

Au sud-ouest du village des Bois, la Combe de Biaufond située dans la commune de La Ferrière, s'ouvre vers Le Doubs et constituait autrefois une frontière séparant les actuels districts des Franches-Montagnes et de Courtelary du canton de Neuchâtel, soit les seigneuries de La Franche Montagne des Bois et de l'Erguel. De cette Combe de Biaufond donc, cette limite s'étend aujourd'hui en ligne droite vers le sud jusqu'à la Haute Ferrière, puis en faisant une légère courbe, touche à la station ferroviaire des Convers, sur la ligne La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel. Au-dessus de cette station, la limite forme un angle aigu et repart vers le nord-est en direction du Chasseral. Du côté de midi s'étend Le Val de Ruz. Cet angle constitue ainsi l'extrémité sud-ouest du district de Courtelary, sur la commune de Renan, et ainsi formait autrefois le point-limite entre l'Evêché de Bâle et la Seigneurie de Neuchâtel-Valangin.

Le rocher, ou plutôt les rochers car il y en a plusieurs, qui surplombent dans cet angle aigu la station citée des Convers, et qui ne sont situés qu'à trois kilomètres et demi de La Chaux-de-Fonds, ont pour lieu-dit la dénomination «Sur la Roche», selon la «Carte du Jura» éditée par Delachaux et Niestlé S.A., Neuchâtel, non datée, mais de 1945 environ. La «Carte nationale de la Suisse» au 1:25000, feuille 144, «Val de Ruz», de 1976, indique les roches situées à 1136 mètres, et le lieu «Roc Mildeu». Il ne faut pas confondre cette station des Convers avec la «halte des Convers» située plus au nord, sur la ligne de chemin de fer Bienne-La Chaux-de-Fonds.

Ce roc a fasciné nos historiens du passé, précisément à cause de ce chiffre Mil Deux. En examinant les cartes topographiques modernes, ainsi que le plan dessiné par le maire de La Chaux-de-Fonds en 1663 (voir plus loin), on remarque aussitôt qu'il existe un ensemble de rochers et non pas une seule roche «Mildeu». Ce sont la légende et la tradition qui ont fait de ce groupe de rochers, une borne-limite en relation, disait-on, avec les origines en l'an 1002, de l'Evêché de Bâle! A l'époque ce millésime aurait dû, c'est évident, être gravé en chiffres romains: MII. Toutefois, il est très probable que relativement peu de personnes, autrefois comme aujourd'hui, aient escaladé ces rochers à la recherche de ce fameux chiffre qu'en réalité personne n'a jamais vu! Il n'indiquait donc pas une altitude mais, croyait-on, plutôt la frontière sud de l'Evêché de Bâle depuis son origine autour de l'an mil (voir Fig. 1).

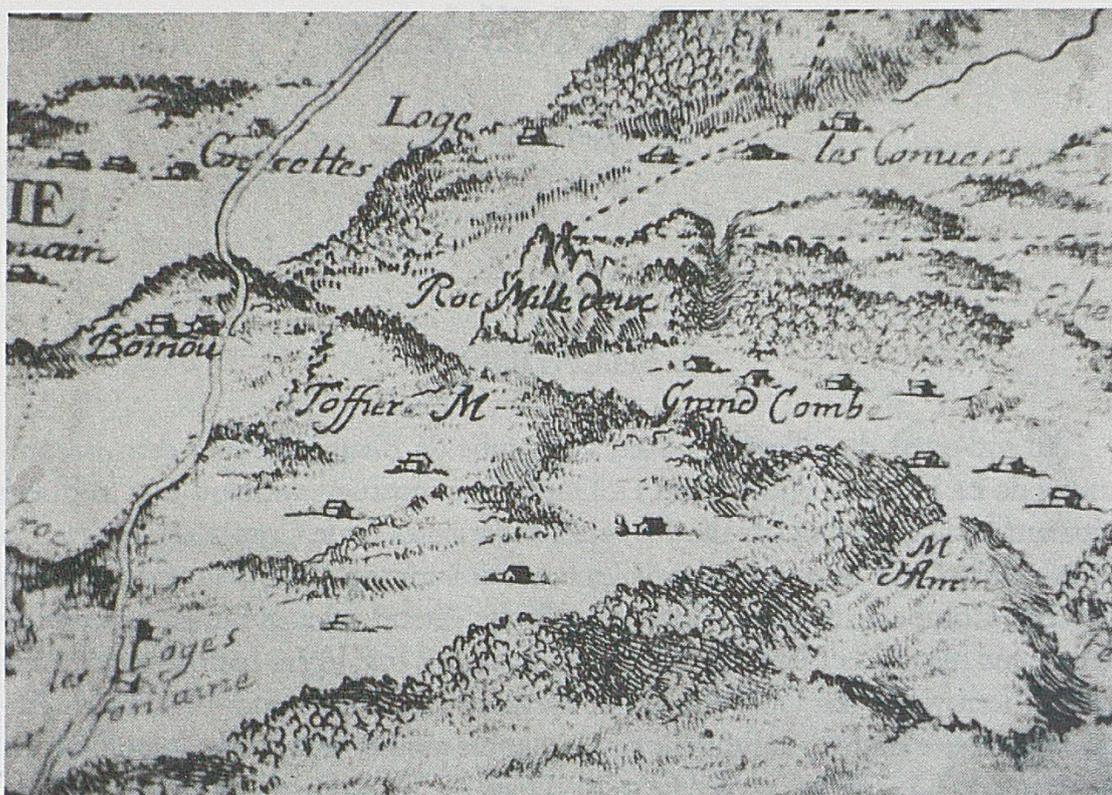


Fig. 1 - Vue du «Roc Mildeux», d'après un plan de 1694. (Photo de l'auteur.)

## ABORNEMENTS

Il ne faut toutefois pas confondre ce rocher «Mildeu» avec la borne dite à tort «des Trois Evêchés» qui se trouve au bord du Doubs à Biaufond. Ch. Krähenbühl situe par erreur cette dernière comme étant en quelque sorte la sœur de celle des Convers dite 1002 (*Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, année 1962, page 61).

Le maire de La Chaux-de-Fonds, Abraham Robert, a dressé en 1663 le plan de la région de La Sagne, des Brenets et de La Chaux-de-Fonds jusqu'au Doubs (voir Abraham Robert et Benoît de la Tour: «Description de la frontière des Montagnes de Valangin», publié par les Archives de l'Etat, Neuchâtel 1907). Robert a dessiné la lignée des bornes posées depuis la Fontaine de Biaufond, dans la Combe de ce nom, jusqu'aux rochers «Mildeux», séparant donc l'Evêché de la Seigneurie de Valangin. Ici la dernière borne se trouve à l'arrière des roches près d'une petite maison, et l'inscription sur le plan dit «Borne de Mildeux». La plupart de ces bornes sont marquées d'une façon un peu fantaisiste des armoiries neuchâteloises portant les chevrons bien connus. Elles auraient donc été posées antérieurement à 1663.

Dans les «AHS» soit «Archives héraldiques suisses» de 1974, Olivier Clottu a publié, pages 43 à 55, un article intitulé: «Bornes armoriées du pays de Neuchâtel». A la page 48 il déclare: «Il est fait mention, plus tard, de bornes plantées en 1649, de Biaufond à La Côte-aux-Fées, [district du Val-de-Travers] portant, face à la Franche-Comté, les armoiries dites d'Espagne». Maurice Tripet a publié un volume intitulé «Les Armoiries et les couleurs de Neuchâtel» (Attinger Frères, Neuchâtel, 1892). Il cite à la page 66, un rapport de l'archiviste G. A. Matile, de 1816, dans lequel on lit: «Nous avons en général trouvé les bornes en bon état, deux seulement sont cassées (de Beaufond à la Côte aux Fayes), cependant les armoiries, et surtout celles de France, ont beaucoup souffert de la malveillance pendant la révolution».

Pour nous, ce qui est intéressant c'est de savoir que, de la Combe de Biaufond partaient deux abornements, l'un jusqu'à La Côte-aux-Fées, l'autre jusqu'au Roc Mildeux. Ainsi, le premier pour la délimitation Neuchâtel-France, le second pour celle de Neuchâtel-Evêché de Bâle. Or, contrairement à ce qui a toujours été admis, c'est bien la borne de la Fontaine de Biaufond, située dans la Combe de ce nom, qui était la vraie borne des Trois Evêchés, c'est-à-dire ceux de Besançon, de Lausanne, de Bâle, et non pas celle située actuellement au bord du Doubs près des Esserdilles (ou Esserts d'Iles). Le plan de Robert, de 1663, montre bien que l'abornement cité, de Biaufond au Roc Mildeux, prend son départ dans cette Combe de Biaufond, appelée aussi autrefois Combe des fiefs.

### L'AVIS DES HISTORIENS

L'historien G. A. Matile a publié les «Monuments de l'Histoire de Neuchâtel» et, dans son volume III, de 1848, page 1167, il déclare: «Sur un ancien plan déposé aux Archives du Prince, on voit le dessin d'une roche aux Convers, portant le millésime de 1002. Cette roche, qui sépare l'évêché de Lausanne de celui de Bâle et qui sert de limite entre l'état de Neuchâtel et celui de Berne, s'appelle encore aujourd'hui la Roche de Mil-deux».

Joseph Trouillat, dans ses «Monuments de l'ancien Evêché de Bâle», s'est également intéressé aux limites anciennes de la région. On peut consulter ses notes aux pages 71 à 73 du tome I, et 47 du tome II (ces numéros sont en chiffres romains). Ces volumes datent de 1852 et 1854. Dans ce dernier l'auteur écrit: «On voyait autrefois, près du village des Convers, à l'extrémité occidentale du vallon de Saint-Imier, un rocher qui portait la date de 1002, et qui se nommait pour cette raison la Roche de Mille-deux. La date gravée sur ce rocher, qui formait limite entre le comté de Neuchâtel et l'évêché de Bâle, nous paraît se rattacher à la prise de possession du territoire des Franches-Montagnes et de l'Erguel, et concorder avec les renseignements historiques que les actes nous fournissent. La donation de l'abbaye de

Moutiers à l'évêque de Bâle eut lieu en 999; elle fut confirmée avec le consentement de l'empereur Otton III, en l'an 1000, et la délimitation du territoire dont l'évêché fut doté, fut opérée en 1002».

Auguste Quiquerez a publié en 1864 un ouvrage intitulé «Topographie d'une partie du Jura oriental et en particulier du Jura bernois». Il y déclare à la page 345: «Ce fut sans doute pour séparer leurs domaines et leurs droits, qu'après le don fait à l'église de Bâle, ces comtes [de Fenis-Hasenbourg-Neuchâtel,] d'accord avec l'évêque, firent placer des limites dans la chaîne du Jura. Une de ces bornes, située vers les Convers, à l'extrémité occidentale du val de St-Imier, consiste en un rocher sur lequel on a taillé la date de 1002. Une autre se voit près de Biaufond, sur les rives du Doubs, au point qu'on assigne à la séparation des territoires des Helvètes, des Séquanes et des Rauraques. Ce même point servait de démarcation entre les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie; il divise encore les diocèses de Bâle, de Lausanne et de Besançon, et enfin il sépare les Etats de la France du territoire suisse, et le canton de Neuchâtel de celui de Berne. La borne de Biaufond a donc assez d'intérêt pour en faire mention, et l'on verra qu'il s'y rattache encore un souvenir historique».

## LE NOM DE LA ROCHE

Notre Société jurassienne d'Emulation a publié en 1929 l'«Album des monuments du Jura bernois». Elle avait au préalable demandé au professeur Ernest Muret, à Genève, de lui donner son avis concernant l'origine du lieu-dit «Roche de Miredeux». L'opinion de ce spécialiste, communiquée en 1925, fut celle-ci: «Je crois que Miredeux est un composé formé de l'impératif de **mirer**, et du mot **doé** ou **de**, qui est, dans les patois jurassiens, le nom des espèces de hiboux, appelés en français duc ou grand-duc. Le nom ainsi formé désignerait un lieu hanté par les oiseaux de nuit...», (page 181 de l'Album).

Cependant, dans le domaine de la toponymie, toute recherche doit d'abord se baser sur la graphie des noms. Il est donc intéressant de découvrir dans les documents, comment ce lieu Roc Mildeux était orthographié. Curieusement, il a aussi porté au 15<sup>e</sup> siècle, les dénominations de «Jourdain» et de «Lendyol», qui ne peuvent être expliquées. Voici donc comment ces rochers ou la roche elle-même sont signalés dans les vieux actes, soit ceux des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles.

En 1429 «la roche de Merideu», en 1441 «la roche de Mirûdûz» et aussi «la roiche de miredeulx», en 1470 «la roiche de Miredeul» et «Roche de Merideulx», en 1479 «la roiche dicte Jourdain appelée myredeul», en 1495 «es royche de Miredeul» et «la royche de Miredeul que aucuns appellent la royche du Lendyol», en 1496 «la Roche de myre deulx». Pour le 16<sup>e</sup> siècle: en 1520 «la roche de Myredeul», en 1526 «la roche de Myredeux» et «aux roches de Miredeul», en 1547 «au

rochez de Miredeux», en 1564 «és roches de Mireduz», en 1593 «bis an den felsen Miridien genant». Les sources consultées sont : Archives jurassiennes de l'Ancien Evêché de Bâle = AJEB, soit dossiers B 207-26, Délimitations entre l'Erguel et la Seigneurie de Valangin; B 194-16, La Franche Montagne (aussi pour l'acte de 1441); B 239-4, Erguel, fiefs, (pour la date 1593). Ce sont donc les désignations des années 1429 «Merideu» et 1593 «Miridien» qui révèlent leur signification, soit Méridien, la Roche du Méridien, autrement dit de **midi** ou qui se rapporte au midi, du latin «meridianus», de midi.

Il faut apporter à ce chapitre la mention de quelques plans et cartes relatifs aux abornements se situant entre Biaufond et Le Roc Mildeux; dans le dossier AJEB, B 207-27, Erguel, Délimitations, on trouve les plans et cartes suivants: plans de 1599, 1617, 1663 (celui du maire Abraham Robert), 1694 (photo ici dans mon texte), 1700 (seulement mentionné), et 1709. Celui du maire Robert a été reproduit pour sa partie Biaufond-Mildeux, dans le journal «L'Impartial», La Chaux-de-Fonds, du 17 août 1955. Dans le «Catalogue cantonal bernois de cartes et plans», de 1960, figure le plan de la «Roche de Miredeux» de 1769, sous N° 49 (Archives de l'Etat). En outre, au Musée paysan et artisanal, aux Eplatures de La Chaux-de-Fonds, est présentée une carte, du 18<sup>e</sup> siècle probablement, montrant la borne de Mildeux en forme de tuyau!

## LES BORNES ARMORIÉES

René, comte de Challant (de la maison des vicomtes d'Aoste), hérita de sa mère en 1519, de la Seigneurie de Valangin. Il mourut en 1565. Il est resté quelques rares bornes portant ses armoiries accolées à celles de Neuchâtel (chevrons). Son blason était: «d'argent au chef de gueules, à la bande de sable brochante», soit: sur fond blanc une bande horizontale supérieure rouge et une bande noire oblique traversant le tout. On peut consulter à ce sujet Léon et Michel Jéquier: «Armorial neuchâtelois» volume I, pages 166, 167, article Challant (volume non daté, mais d'avant 1950). En outre Maurice Tripet déjà cité, «Les armoiries et les couleurs de Neuchâtel», page 66.

C'est sous le règne de ce comte de Challant qu'a été établi l'abornement de Biaufond au Roc Mildeux, c'est-à-dire au 16<sup>e</sup> siècle. Selon AHS de 1974, l'auteur de l'article cité, déclare donc, page 48, que des bornes ont été plantées en 1649, depuis Biaufond à La Côte-aux-Fées. On ignore cependant s'il y en a eu de plus anciennes posées là au 16<sup>e</sup> siècle. Le maire de La Chaux-de-Fonds n'en indique pas sur son plan.

Le maire Robert a donc dessiné l'abornement en question se terminant au Roc Mildeux. Or, l'auteur de l'article mentionné dans AHS de 1974, indique à la page 47, que «Aucune de ces bornes n'est parvenue jusqu'à nous». Pourtant, le plan

d'Abraham Robert montre que la troisième borne depuis le Roc Mildeux est celle des « Reprises », lieu-dit situé à l'est des Petites Crosettes de La Chaux-de-Fonds, et O. Clottu donne à la page 45, le dessin d'une borne située aux « Reprises », portant précisément le blason de Challant-Neuchâtel sur une face (comme décrit ci-dessus), et celui placé sur l'autre face, qui est de l'évêque de Bâle Philippe de Gundelsheim. Ce dernier portait « de gueules au pal d'argent », donc une bande verticale blanche sur fond rouge.



Fig. 2 - Armoiries qui étaient marquées sur les bornes de 1538 : à gauche de l'Evêché, à droite de Challant-Neuchâtel. Dessins datant de 1695. (Photo de l'auteur).

On peut consulter à propos de cet évêque, Gustave Amweg: « Histoire populaire du Jura bernois, Ancien Evêché de Bâle » 1942, page 100 et planche III. Or, dans le dossier cité B 207-27, Délimitations, on trouve les dessins faits en 1695, des écussons ornant les bornes de Biaufond au Roc Mildeux, soit les armoiries de Challant-Neuchâtel et celles de l'Evêché de Bâle, la crosse, et de Gundelsheim, accompagnées de la date 1538 (Fig. 2). Cela engage donc à admettre que l'abornement en question, partant de Biaufond, a bien été établi en 1538.

René de Challant a aussi fait placer, en 1526, un abornement entre sa seigneurie de Valangin et le comté de Neuchâtel. Il faut préciser qu'après sa mort en 1565, ce

n'est qu'en 1592 que cette seigneurie fut incorporée au comté de Neuchâtel. De cet abornement de 1526 donc, quelques bornes ont subsisté et l'on en a trouvé sur le Chaumont, montagne située au nord-est de Valangin, soit les bornes de la Forêt de Fenin, de Chaumont-Ermite, de la Marquette, de La Dame, (AHS cité, pages 51, 52, et Maurice Tripet cité, page 66).

Il faudra bien un jour, parler encore en détail de cette fameuse borne dite des Trois Evêchés, qui a fait couler de l'encre dans la presse jurassienne de septembre 1958 à mai 1959!

*Roger Châtelain*

Delémont dans l'histoire:  
problèmes de l'histoire urbaine

